Image not found or type unknown

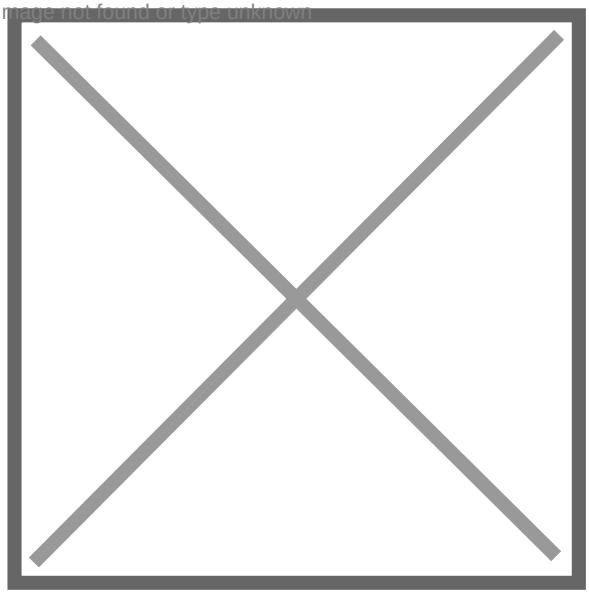

Contrat port de plaisance et abus de la TG

Par **bzh_old**, le **22/05/2007** à **15:05**

bonjour,

j'ai souscris un contrat avec un port de plaisance municipal pour mon bateau, pour lequel je paie mensuellement et je suis a jour, pour une ancienne dette de 500 qui n'a rien a voir avec le contrat la TG a fait deplacer, par le port, mon bateau il y a 2 mois pour que je n'y ai pas acces et menace de me le saisir (sachant qu'il a une valeur qui n'a rien a voir avec la dette! j'ai eu des menaces de perdre ma place par le port si je ne trouve pas un arrangement avec la TG (il faut 7ans d'attente pour en avoir une autre,) je suis donc pieds et points liées, si je rale je perds ma place, est ce normal ? sachant qu'en plus le bateau a enormement souffert de cette manoeuvre ! qui va payer les domages ? est qu"est-ce que je peux faire a part me taire ?

merci de votre aide!

Par **ju13**, le **21/11/2008** à **17:46**

Bonjour,

Qu'est ce que vous entendez par "TG"?
Quel est l'objet du déplacement, pourquoi vous a-t-on déplacer et de où à où?
Vous a t-on préalablement averti?
Etes vous en mesure de prouver que le déplacement a abimer votre navire?

Comme votre message date un peu peut êre que leproblème a trouvé une solution, heureuse ou non. Entout cas je serais curieux de savoir laquelle car je m'interesse particlièrement à ce

type de problème de plice et de gestion des ports.

Dans l'attente
A très bientôt,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés